

COMPTE RENDU
de la séance du conseil municipal de Couzon au Mont d'Or
du jeudi 20 février 2020

L'an deux mil vingt, le jeudi vingt février, à 20h30, les membres du conseil municipal de la commune de COUZON-AU-MONT-D'OR se sont réunis dans la salle du Conseil municipal, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, le 14 février 2020, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents :

*M. Patrick VERON, Maire,
 MM. Gérard DARDET, Laurent TERRADE, Jean-François TANGUY, Mmes Liliane BESSON, Christine BEYNAT-VRAY, Marie- Pierre SCHMITT, MM. Bruno JACQUES, Jean-Luc BRANSIECQ, Mmes Laurence VERNAT, Valérie HENRY, Corinne COURTOIS, Monsieur Christian COLOMBO, Mme Sophie MEYNIEL-MEOT, Monsieur David THOMMEGAY, Mmes Christiane MICHAL, Véronique LECLERCQ, MM. Philippe MUYARD, Yann CORIC, Benjamin DURAND.*

Excusés :

*Mme Karine LUCAS représentée par Mme Sophie MEYNIEL-MEOT
 M. Rodolphe KNEZOVICS représenté par Bruno JACQUES
 Mme Geneviève NORMAND représentée par M. David THOMMEGAY*

Mme Christine BEYNAT-VRAY, secrétaire de séance, procède à l'appel.

➤ **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2020**

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 16 voix pour, 5 voix contre (Y. CORIC, B. DURAND, V. LECLERCQ, C. MICHAL, P. MUYARD) et 2 abstentions (JF. TANGUY, C. COURTOIS) d'approuver le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 12 décembre 2019.

➤ **COMPTE ADMINISTRATIF 2019**

Le Compte Administratif 2019, dressé par M. le Maire, Patrick VERON, est présenté à l'Assemblée Délibérante.

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 -			
	BALANCE GENERALE	DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (MANDATS ET TITRES)	SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 684 011,56	1 897 623,39
	SECTION D'INVESTISSEMENT	1 740 275,11	1 590 817,58
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00
	SECTION D'INVESTISSEMENT	61 018,59	0,00
TOTAL (Réalizations + reports)		3 485 305,26	3 488 440,97
RESTE A REALISER A REPORTER EN N+1	SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00
	SECTION D'INVESTISSEMENT	80 882,05	213 745,61
	TOTAL DES RESTES A REALISER	80 882,05	213 745,61
RESULTAT CUMULE	SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 684 011,56	1 897 623,39
	SECTION D'INVESTISSEMENT	1 882 175,75	1 804 563,19
	TOTAL CUMULE	3 566 187,31	3 702 186,58

Pour procéder au vote, M. le Maire, Patrick VERON, se retire du Conseil Municipal. M. Gérard Dardet, 1^{er} adjoint, prend alors la présidence de la séance.

Le Conseil approuve, par 16 voix pour, 5 voix contre (Y. CORIC, C. COURTOIS, B. DURAND, C. MICHAL, M. MUYARD) et 1 abstention (JF. TANGUY), le compte administratif 2019.

➤ COMPTE DE GESTION 2019

Après s'être fait présenter le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2019,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal, après délibération, DECLARE par 19 voix pour, 4 contre (Y. CORIC, B. DURAND, C. MICHAL, P. MUYARD), 0 abstentions que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur est visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

➤ AFFECTION DU RESULTAT 2019

M. le Maire propose de répartir les résultats de l'exercice 2019 soit de la manière suivante :

Pour le résultat de fonctionnement : d'un montant de 213 611,83 €

- D'affecter en investissement **au compte 1068** : « **Excédent de fonctionnement capitalisé** » la totalité de la somme de **213 611,83 €**

Pour le résultat d'investissement d'un montant de – 210 476,12 €

- D'affecter **au compte 001** : « **Solde d'exécution de la section d'investissement reporté** » le montant de **210 476,12. €** correspondant au cumul de l'excédent d'exécution de la section d'investissement de l'exercice 2019 à hauteur de – **149 457,53 €**, et de l'excédent cumulé des années antérieures pour un montant de – **61 018,59 €**.

Le Conseil Municipal, après délibération, DECIDE par 18 voix pour, 4 contre (Y. CORIC, B. DURAND, C. MICHAL, P. MUYARD), 1 abstention (C. COURTOIS) d'adopter la proposition de répartition des résultats cumulés de l'année 2019 telle que décrite ci-dessus.

➤ TAUX COMMUNAUX DES TROIS TAXES

Depuis 2010, la commune de Couzon au Mont d'Or a choisi de ne pas augmenter ses taux d'imposition.

Pour 2020, M. le Maire propose de maintenir les mêmes taux à savoir :

Taxe d'habitation	13,80%
Taxe sur foncier bâti	16,50%
Taxe sur foncier non bâti	56,56%

Le Conseil Municipal, après délibération, DECIDE par 18 voix pour, 4 contre (Y. CORIC, B. DURAND, C. MICHAL, P. MUYARD), 1 abstention (C. COURTOIS), de maintenir au niveau de 2019, les taux d'imposition des trois taxes ménages pour l'année budgétaire 2020 comme présenté ci-dessus.

➤ SUBVENTIONS

M. Laurent TERRADE demande à l'Assemblée Délibérante de se prononcer sur la répartition des subventions de l'exercice budgétaire 2020 et propose le versement de subventions de fonctionnement aux groupements et associations suivants :

Subvention aux syndicats

Cpte 6554	24 244,00
Syndicat du câble	410,00
Syndicat Gymnase Lycée Rosa Parks	17 634,00
Syndicat Mixte Plaines Monts d'Or	6 200,00
Cpte 65733	512,00
Entente départementale de démouscication	512,00
Cpte 657341	1 130,00
Gendarmerie	1 130,00
Cpte 657362	30 000,00
CCAS	30 000,00
Cpte 65737	2 292,00
Mission Locale	2 292,00
TOTAL	58 178,00

La commune de Couzon-Au-Mont-D'Or a choisi de budgétiser en totalité la participation de la commune au Syndicat Intercommunal du Lycée Rosa Parks.

Le Conseil Municipal, après délibération, DECIDE à l'unanimité :

- **L'attribution des subventions aux syndicats telles que présentées dans le tableau ci-dessus**

Subvention aux associations 2020

Cpte 6574	151 506,28 €
ACEL	576,00 €
ACEL Complémentaire	650,00 €
Acro Danse	1 280,00 €
Acro Danse Complémentaire	1 000,00 €
Ambiance Country	350,00 €
Couzon en chœur	500,00 €
GOSC	1 696,00 €
GOSC Complémentaire	1 500,00 €
GSC	1 136,00 €
GSC Complémentaire	1 572,00 €
La Mano	1 472,00 €
Harmonie de Neuville (+Pole Musical de Couzon)	320,00 €
Harmonie de Neuville (+Pole Musical de Couzon) Complémentaire	600,00 €
Hommage Piano Complémentaire	1 000,00 €
ODC Judo	1 312,00 €
Tennis Club de Couzon	1 328,00 €
Tennis Club de Couzon Complémentaire	1 000,00 €
Terre Solidaire Complémentaire	400,00 €
Sou des Ecoles	300,00 €
Société de Chasse Complémentaire	1 300,00 €
Drôle de Zèbres	176,00 €
Enfants buissonniers Complémentaire	1 000,00 €
Pétanque couzonnaise Complémentaire	300,00 €
Festival Saône en Scènes	1 500,00 €
Couzon et Potiron Complémentaire	300,00 €

Le Conseil Municipal, après délibération, DECIDE l'attribution des subventions, telles que présentées dans le tableau ci-dessus, aux associations suivantes :

- ACEL, pour à l'unanimité
- Acro Danse, pour à l'unanimité
- Ambiance Country, pour à l'unanimité
- Couzon en chœur, pour à l'unanimité
- GOSC, pour à l'unanimité
- GSC, pour à l'unanimité
- La Mano, par 21 voix pour (K. LUCAS et S. MEYNIEL MEOT membres de l'association ne participant pas au vote)
- Harmonie de Neuville, par 22 voix pour (C. BEYNAT VRAY membre de l'association ne participant pas au vote)
- Hommage Piano, par 22 voix pour (L. BESSON, membre de l'association ne participant pas au vote)
- ODC Judo, pour à l'unanimité
- Tennis Club de Couzon, par 22 voix pour (JF. TANGUY membre de l'association ne participant pas au vote)
- Terre Solidaire, par 22 voix pour et 1 abstention (D. THOMMEGAY)
- Sou des Ecoles, pour à l'unanimité
- Société de Chasse, par 21 voix pour, 2 abstentions (G. DARDET, JF. TANGUY)
- Drôle de Zèbres, pour à l'unanimité
- Enfants buissonniers, pour à l'unanimité
- Pétanque couzonnaise, pour à l'unanimité
- Festival Saône en Scènes, pour à l'unanimité
- Couzon et Potiron, pour à l'unanimité

ASI Val de Saône	10 268,00 €
AIAD	11 008,28 €
Bébé d'Or (Leo Lagrange)	98 482,00 €
OCCE Maternelle	1 000,00 €
OCCE Elementaire	6 500,00 €
Prévention Routière	180,00 €

Le Conseil Municipal, après délibération, DECIDE l'attribution des subventions telles que présentées dans le tableau ci-dessus :

- Pour à l'unanimité à :
 - AIAD
 - BEBE D'OR (LEO LAGRANGE)
 - OCCE MATERNELLE
 - OCCE ELEMENTAIRE
 - PREVENTION ROUTIERE
- Par 22 voix pour (Laurent Terrade et Corinne Courtois ne participant pas au vote), à :
 - ASI VAL DE SAONE

Biennale Danse Val de Saône	1 500,00 €
-----------------------------	------------

Le Conseil Municipal, après délibération, DECIDE à l'unanimité :

- L'attribution de la subvention à la Biennale Danse Val de Saône telle que présentée ci-dessus

➤ BUDGET PREVISIONNEL 2020

M. le Maire présente en détail le Budget Primitif 2020 à l'Assemblée Délibérante.

Le budget primitif 2020 s'équilibre alors comme suit avec les restes à réaliser :

- **Section de Fonctionnement : Dépenses et Recettes : 1 854 800 €**
- **Section d'investissement : Dépenses et Recettes : 808 065,12 €**

Le Conseil Municipal, après délibération, DECIDE par 16 voix pour, 0 contre, 7 abstentions (G. DARDET, JF. TANGUY, Y. CORIC, C. COURTOIS, B. DURAND, C. MICHAL, P. MUYARD) :

D'adopter les crédits proposés par M. le Maire pour le Budget Primitif 2020 exposé ci-dessus, les crédits du budget étant votés par chapitre pour la section de fonctionnement et par opération pour la section d'investissement.

➤ RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS POUR FAIRE FACE À UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ – OUVERTURE À MA FILIÈRE ADMINISTRATIVE

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 29 août 2014, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité et/ou faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité, sur les grades suivants :

- Adjoint technique 2^{ème} classe
- Adjoint d'animation 2^{ème} classe
- Opérateur des activités physiques et sportives
- Educateur des activités physiques et sportives
- Conseiller des activités physiques et sportives

dans les conditions fixées par l'article 3 - 1^o et/ou l'article 3 – 2^o de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Suite à l'ouverture de l'Agence Postale Communale, il est proposé d'étendre la possibilité de recruter des agents contractuels pour faire face à un accroissement temporaire d'activité et/ou faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité au cadre d'adjoint administratif territorial.

Le Conseil décide, à l'unanimité, :

- D'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité et/ou faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité, sur les grades suivants :

- Adjoint administratif territorial
- Adjoint administratif principal 2^{ème} classe
- Adjoint administratif principal 1^{ère} classe

dans les conditions fixées par l'article 3 – 1^o et/ou l'article 3 – 2^o de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 précitée.

Monsieur le Maire sera chargé de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

➤ RAPPORTS

Chaque année, la direction eau et déchets de la Métropole de Lyon édite les rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics :

- de l'eau potable et de l'assainissement,
- de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

Ils visent à renforcer la transparence de l'information dans la gestion des services publics locaux et à permettre un suivi de la performance et des résultats du service.

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, ces rapports sont diffusés dans chaque mairie membre de la Métropole de Lyon pour qu'ils fassent l'objet d'une communication par le Maire à son Conseil municipal. Ces documents sont également téléchargeables sur le site Grand Lyon Territoires.

Le Conseil Municipal prend acte des rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement et ceux de la prévention et de la gestion des déchets ménagers et assimilés.

➤ **ÉLECTIONS : ORGANISATION DES BUREAUX DE VOTE**

Un tableau est transmis aux élus pour connaître leurs horaires de présence aux bureaux de vote des élections municipales et métropolitaines.

La séance est levée à 23h30

Patrick VERON
Maire